



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Raimbeaucourt, le 16 mars 2020

Mesdames, Messieurs,
Les Conseillers Municipaux

E.V.

Réunion du Conseil Municipal – Session ordinaire

Convocation

Election du Maire et des Adjoints

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

**Dimanche 22 mars 2020
à 10 h 30
En Mairie – Salle des Mariages**

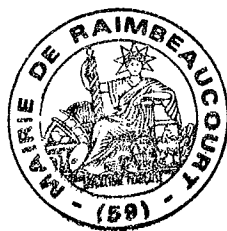
L'ordre du jour en est le suivant :

1. Installation du Conseil Municipal nouvellement élu – Désignation du secrétaire de séance.
 2. Election du Maire :
 - 2-1- Présidence de l'assemblée
 - 2-2- Constitution du bureau
 - 2-3- Déroulement du scrutin
 - 2-4- Proclamation de l'élection du Maire
 3. Détermination du nombre des Adjoints.
 4. Election des Adjoints.
- Lecture par le Maire de la Charte de l' élu local
5. Régime indemnitaire des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués.

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
7. Questions diverses.

Il est précisé qu'une note de synthèse est jointe à la présente convocation ainsi que le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués. Ces trois documents, ainsi que la Charte de l' élu local et les dispositions régissant les conditions d'exercice du mandat de Conseiller Municipal (articles L 2123-1 à L 2123-35 du CGCT) sont également consultables dans le dossier mis à la disposition des élus en mairie ainsi que sur le site Internet de la commune www.raimbeaucourt.fr.

Les Raimbeaucourtois sont également informés de la date et du lieu de la réunion par le biais de l'application smartphone.



Le Maire,

Alain MENSION

PS : en cas de besoin, un pouvoir est joint au présent envoi